

ENONCE DU PROGRAMME ET GUIDE DES PARENTS

Année scolaire 2015-2106

Le Lycée Français de Toronto, parce qu'il compte notamment deux classes de préscolaires (Toutes Petites Sections et Petites Sections) en son sein, est soumis à la Loi 2014 sur la garde d'enfants et de la petite enfance et respecte les politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario ainsi que les règlements de cette province canadienne, relativement à la garde d'enfants et à la petite enfance.

Ce document, qui fait suite à la politique sur la mise en œuvre du programme, a pour but de présenter aux parents l'ensemble du service à l'enfance de cette école et de favoriser la transparence ainsi que la communication avec eux. Il s'adresse spécifiquement aux :

- parents d'élèves de Petite Section (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours);
- futurs parents d'élèves de Petite Section.

On y trouve :

- les services offerts et les catégories d'âge auxquelles ils s'adressent;
- les heures où les services sont offerts et les jours fériés;
- les droits exigés pour les services ainsi que les modalités d'admission et de départ;
- les activités en dehors du local;
- une copie de l'énoncé du programme;
- une liste des pratiques interdites;
- des renseignements additionnels.

Pour des raisons écologiques, il n'est pas destiné à être remis aux parents en format papier, mais en format électronique. Il est également disponible sur le site Web du Lycée : <http://lft.ca/fr/>

Toutes révisions ou modifications apportées au présent document seront communiquées aux parents dans un délai ne dépassant pas sept jours ouvrables.

Les services offerts et les groupes d'âge

Le Lycée Français de Toronto, en plus d'être un établissement scolaire privé, compte deux classes de préscolaires (dans les salles de classe 202 et 203) où le service de garde d'enfants est offert, toute la journée, à l'intention des élèves de ces classes et au regard de la LGEPE (Loi sur la garde d'enfants et de la petite enfance).

Ces services s'adressent à la catégorie d'âge suivante :

Préscolaires (ou Petite Section) âgés de 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

Tous les enfants fréquentant le centre de garde du Le Lycée Français de Toronto doivent être propres et répondre au critère d'âge susmentionné.

Les heures où les services sont offerts et les jours fériés

L'école maternelle, y compris le centre de garde, accueille les enfants durant 36 semaines selon un [calendrier](#) actualisé chaque année. L'année scolaire est divisée en cinq périodes relativement équilibrée et entrecoupées de vacances scolaires. Les vacances scolaires du Le Lycée Français de Toronto sont distinctes de celles des autres écoles de l'Ontario ou du Québec.

La journée commence à partir de 8 h 30 et se termine à 15 h 15 du lundi au vendredi inclusivement (5 jours par semaine).

Détails de la journée	horaires
Jeux libres dans la classe	8h30-8h45
Classe	8h45-11h30
Récréation (à l'extérieur) *	10h15-10h45
Repas / sieste / récréation	11h30-14h00
Classe	14h00-15h15
Récréation (à l'extérieur) *	14h00-14h30

* Si les conditions météorologiques le permettent.

Le Lycée Français de Toronto, y compris son centre de garde, est fermé pendant les congés fériés suivants :

- la Fête du travail : le 7 septembre 2015;
- du 9 au 12 octobre inclus
- du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016;

- la journée de la famille (février);
- le Vendredi saint : le 25 mars 2016;
- le lundi de Pâques : le 28 mars 2016 ;
- la Fête de la Reine Victoria: le 23 mai 2016;
- Du 20 juin au 6 septembre 2016 (Vacances d'été)

Les droits exigés pour les services ainsi que les modalités d'admission et de départ.

Pour être admis en Toute Petite Section et en Petite Section tous les enfants doivent être **propres**. Le port d'une couche n'est accepté en aucun cas dans ce centre de garde. Pour inscrire son enfant, il est nécessaire que le parent suive les **instructions suivantes** (copie du certificat de naissance ou copie du livret de famille). Le proviseur prononce l'admission ou non en fonction des places disponibles. Le parent doit compléter le formulaire nominatif d'inscription qui sera ensuite transmis par courriel aux parents des élèves admis. Pour toute information complémentaire sur l'inscription, les parents sont invités à contacter directement le service des admissions, par téléphone au 416-924-1789 poste 229 ou par courriel à : admissions@lft.ca Les **frais de scolarités** s'élèvent, pour l'année scolaire 2015-2016, à hauteur de 14,683 \$ A cela s'ajoute la somme de 250 \$ correspondant à l'inscription à titre de nouvelle famille lorsqu'aucun aîné n'est déjà inscrit et 100 \$, pour l'évaluation si nécessaire. Différentes modalités de paiement sont possibles. Le **règlement financier** en vigueur rassemble toute l'information financière à connaître.

Le parent désireux de retirer son enfant du Lycée au cours de l'année doit donner un préavis écrit d'un mois à la Direction. En cas de non-respect du délai de préavis par le parent, le Lycée Français de Toronto se réserve le droit de retenir une somme correspondante au mois de non-préavis.

Les activités en dehors de la salle de classe

Les activités en dehors de la salle de classe se réalisent :

- dans la salle de motricité;
- dans la cour extérieure;
- lors des sorties. Les élèves de Toute Petite Section et de Petite Section sont isolés des autres enfants pendant les périodes de jeux actifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Chaque élève passe **au moins deux heures par jour** à l'extérieur, si les conditions météorologiques le permettent, pourvu

qu'un médecin ou un parent de l'élève n'y voient aucun inconvénient. En effet, tous les enfants ont besoin, pour leur plus grand bien, de prendre contact avec la cour extérieure et la nature. Malgré l'existence d'une salle de motricité en son sein, le Lycée privilégie les activités motrices globales réalisées en dehors du local dans l'aire de jeux extérieur. À cet égard, l'activité physique est intégrée dans la routine quotidienne du centre de garde, ce qui aide à éveiller, chez l'élève, l'intérêt pour le mouvement et l'activité physique qui favoriseront sa santé et son bien-être tout au long de sa vie. L'élève qui reste à l'intérieur durant la période de jeu à l'extérieur, c'est celui pour qui le Lycée a des instructions écrites d'un médecin ou d'un parent.

Copie de l'énoncé de programme

Le service à l'enfance du Lycée Français de Toronto se veut un environnement positif, stimulant, sécuritaire et sain où l'individualité et le rythme de développement de chaque enfant sont respectés. Ce service fait la promotion des valeurs telles que l'autonomie, la confiance et l'estime de soi, le respect des autres et de l'environnement. L'enfant est encouragé à s'habiller seul, à participer au rangement des jouets et est félicité pour ses efforts.

Ce service utilise différentes approches pour favoriser l'apprentissage chez l'enfant. La principale de ces approches est celle des centres d'apprentissage où les besoins et les intérêts de l'enfant sont cernés pour assurer un suivi de son développement global. Dans ces centres d'apprentissage, les enfants font des expériences diversifiées, notamment en s'exprimant sans peur, en prenant des risques raisonnables et en faisant des choix, ce qui favorise leur confiance en eux-mêmes et leur estime personnelle. Dans un même temps, puisque la toute petite section et la petite section s'inscrivent dans un continuum de scolarité française, un programme de la maternelle structure les apprentissages.

Chaque groupe d'enfants est sous la supervision d'une enseignante et d'au moins une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance inscrit ou d'une personne expérimentée qui remplit ce rôle.

Le centre de garde a à son emploi un éducateur avec mission de coordination et supervision, membre en règle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario, qui est responsable des enfants et supervise le personnel éducateur, et ce, en conformité avec le Règlement de l'Ontario 137/15, article 53.

La Direction respecte la Loi 2014 sur la garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario ainsi que les politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Elle est responsable de l'exploitation et de la gestion du service de garde de même que de l'administration des finances et du personnel.

L'énoncé de programme, notre vision commune, qui nous permet d'uniformiser nos pratiques éducatives et nos interventions, s'articule autour des objectifs et des approches et de la vision de l'enfant.

Les objectifs sont définis selon la sous-section 5.2.

- favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être de l'enfant ;
- soutenir et encourager les interactions positives et réceptives de l'enfant lors de sa communication verbale et non verbale et lui permettre de s'autoréguler de façon progressive et constructive ;
- planifier et créer des milieux d'apprentissage positifs qui encouragent l'exploration, le jeu et la curiosité en lui permettant d'évoluer dans un espace classe riche en diverses expériences avec les coins poupées, cuisine, construction et autres;
- favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme, inviter les parents à venir observer les travaux de leurs enfants et leur faire part des activités réalisées ;
- encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s'autoréguler;
- favoriser l'exploration, le jeu et la curiosité des enfants en présentant des jeux éducatifs adaptés et variés;
- offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes;
- planifier et créer des milieux et des expériences d'apprentissage positifs et propices à l'apprentissage et au développement de chaque enfant;
- incorporer tout au long de la journée les jeux d'intérieur et d'extérieur, les jeux actifs, le repos et les périodes calmes, et tenir compte des besoins individuels des élèves;
- faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel;
- soutenir le personnel dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent, des journées de formation sont organisées durant l'année scolaire.

Les approches

Les approches qui nous permettent d'atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- l'établissement de relations attentives;
- l'apprentissage par l'exploration, le jeu et l'enquête;
- l'enseignant par sa compétence pédagogique;
- les éducateurs comme co-apprenants;
- l'environnement comme troisième enseignant;

- la documentation pédagogique;
- des pratiques réflexives et des enquêtes collaboratives.

Ces approches sont fondées sur la recherche, la théorie et la pratique et inspirées du cadre de référence commun en matière de programmation et de pédagogie des services de garde d'enfants agréés [Comment apprend-on ?](#)

De plus, la programmation pédagogique entre également dans le cadre des [programmes](#) français de 2014. [Comment apprend-on ?](#) est une de nos ressources d'apprentissage professionnel de prédilection. En effet, il nous aide à offrir de meilleurs services aux élèves, même si nous adaptons les philosophies et les approches qui s'y trouvent au contexte de notre milieu d'éducation.

La vision de l'enfant

Les enfants sont des êtres en développement et ils ont des droits. Au Lycée Français de Toronto, ils sont perçus comme des êtres compétents, capables, curieux et ayant beaucoup de potentiel. Ils ont besoin de bouger et de se reposer également.

L'enfant qui se comporte mal est perçu comme ayant besoin d'aide. Les membres du personnel collaborent harmonieusement avec les parents de l'enfant pour venir en aide à celui-ci, notamment par le renforcement positif et le développement d'habiletés.

Le Lycée Français de Toronto offre aux préscolaires deux heures de jeux à l'extérieur au moins et d'une période de repos de deux heures ou d'activités tranquilles en fonction de leurs besoins, et ce, pour compenser ses périodes de jeux actifs, car le repos est une partie importante de la journée de chacun d'eux.

Il veille à ce que tous les membres du personnel, anciens et nouveaux, ainsi que les bénévoles connaissent, acceptent et comprennent l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants et chaque fois que l'énoncé de programme est modifié.

Également, le Lycée Français de Toronto s'assure que les approches ci-dessus énoncées soient mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation du programme à l'intention des élèves de la toute Petite Section et de la Petite Section qui fréquentent son centre de garde, ainsi que l'approche suivante basée sur les centres d'apprentissage. Dans ces derniers, différents milieux d'activités sont exploités pour cerner les besoins et intérêts de chaque enfant et pour assurer un suivi de son développement global.

Bref, les enfants apprennent à partir d'expériences diversifiées où ils n'ont pas peur

de s'exprimer, de prendre des risques gérables et de faire des choix, ce qui favorise leur confiance en eux-mêmes.

La philosophie du Lycée Français de Toronto

La philosophie du Lycée Français de Toronto pourrait se résumer ainsi : **l'enfant d'abord** : il se sentira écouté, respecté, aimé et compris dans ses limites.

Et en termes d'objectifs spécifiques, l'enfant y apprendra à :

- devenir plus autonome et responsable;
- observer les règles de la vie de groupe tout en jouissant d'une certaine liberté à l'intérieur de ces règles;
- exprimer ses désirs, ses frustrations et ses joies;
- se sentir à l'aise avec ses pairs et les adultes, y compris les membres du personnel;
- vivre ses émotions tout en étant guidé;
- manger mieux, par une bonne alimentation incluant des collations nutritives;
- observer des périodes de repos ou de relaxation.

L'enfant se développera physiquement et intellectuellement en aiguisant ses perceptions visuelles, auditives, tactiles, gustatives sans négliger les arts plastiques, la musique, les moyens audiovisuels, les jeux de construction, de sériation et autres. Tout sera mis en œuvre pour que l'enfant soit heureux !

La collaboration avec les parents

Le Lycée Français de Toronto est administré par un conseil d'administration composé de parents et de personnels. Tous les administrateurs, éducatrices, enseignants, parents ou tuteurs contribuent ensemble à l'évolution du Lycée.

Le français

Le Lycée Français de Toronto a un service à l'enfance autorisé par le ministère de l'Éducation. Il s'adresse à une clientèle francophone et non francophone qui favorise le français, la langue première du personnel et de la clientèle. Son mandat, en ce sens, est de donner aux enfants un sens d'appartenance à la culture francophone.

Le rôle du Lycée

Le rôle du Lycée Français de Toronto est de créer un environnement stimulant, sécuritaire et sain où l'enfant peut s'épanouir dans une vie de groupe où

l'individualité et le rythme de chacun sont respectés. Les valeurs suivantes sont primordiales : la confiance et l'estime de soi, le respect des autres et de l'environnement. Quotidiennement, l'enfant est encouragé à s'habiller seul, à participer au rangement des jouets et est félicité pour ses efforts. Le Lycée Français de Toronto espère ainsi créer un parallèle avec le milieu familial.

Le personnel

Chaque groupe d'enfants est sous la supervision d'un enseignant ou d'une enseignante travaillant en tandem avec au moins une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance inscrit ou d'une personne expérimentée qui remplit ce rôle.

Le centre de garde est supervisé par l'éducateur avec mission de coordination et supervision, sous la responsabilité de la Direction.

Pratiques interdites au Lycée Français de Toronto

Le Lycée Français de Toronto **s'engage à ne pas appliquer les approches qui contreviennent à l'énoncé de programme !**

Le Lycée Français de Toronto, qui se veut un environnement positif, adopte une approche articulée autour des interactions positives avec les enfants et les adultes, notamment pour corriger un comportement inadéquat. À cet égard, les pratiques suivantes sont interdites, tant dans le centre de garde que dans l'établissement scolaire tout entier, et ce, conformément au Règlement de l'Ontario 137/15, article 48 :

- infliger un châtement corporel ;
- prendre des mesures délibérément sévères ou dégradantes susceptibles d'humilier un enfant ou de porter atteinte à sa dignité;
- priver un enfant de la satisfaction de ses besoins fondamentaux ;
- verrouiller les sorties en vue d'enfermer les enfants ;
- utiliser une salle ou une structure verrouillée ou susceptible d'être verrouillée pour enfermer les enfants;
- laisser un enfant sans surveillance.

Renseignements additionnels

Service de garde sur demande

Pour les congés scolaires exclusivement, un programme de service de garde sur demande s'offre aux parents d'élèves ayant besoin d'un tel service en pareilles circonstances, de 8 h 30 à 18 h 00, dans l'une des deux classes (202 et 203) de la Toute Petite Section ou Petite Section du Lycée ou dans les deux, selon la capacité autorisée et le nombre d'enfants inscrits (au SGSD). Les droits exigés pour ce programme sont indiqués sur le site de l'école.

Réservation d'une place

Les parents qui veulent réserver une place pour la 250 \$ canadiens exclusivement par enfant ; ce versement devra être fait lors de l'inscription. Ce dépôt sera non remboursable si le parent change d'avis.

Admission et retrait

Il est recommandé que l'enfant inscrit ait au moins un parent francophone et que ce parent parle couramment le français pour avoir accès au service du Lycée. Il est aussi nécessaire que l'enfant ait déjà une motivation pour parler le français.

Comportements agressifs et violents

L'enfant ayant des comportements agressifs et violents (physique ou verbal) vis-à-vis d'un adulte ou d'un enfant peut être retiré du Lycée pour une courte ou longue période de temps ou définitivement en tout temps selon la décision de la direction après avoir informé le parent.

Maladie

L'enfant qui est malade (fièvre, varicelle, etc.) et qui est incapable de participer à la programmation du Lycée en sera retiré jusqu'au moment où il pourra poursuivre les activités du groupe et où il ne sera plus contagieux.

Poux et lentes

Si un enfant a des poux ou des lentes, il est fort possible que d'autres membres de la famille soient aussi infestés. Informez l'école et les groupes auxquels l'enfant participe afin que les parents puissent être avisés de vérifier les cheveux de leurs enfants. Il est important que tous les individus infectés soient traités en même temps. Si un enfant a des poux à répétition, la Direction se réserve le droit de retirer l'enfant du service jusqu'à ce que celui-ci n'ait plus de poux ou de lentes afin

d'enrayer la propagation.

Bien-être de l'enfant

Dans le cas où le programme du Lycée ne répond pas au besoin d'un enfant, la direction se réserve le droit de retirer l'enfant du Lycée après avoir informé le parent ou le tuteur.

Méthode de paiement

Tous les droits exigés doivent être payés à l'avance. Quatre modes de paiement sont proposés :

1- soit par des prélèvements automatiques mensuels ou trimestriels sur le compte bancaire (un formulaire d'autorisation doit être rempli et joint au formulaire d'engagement).

2- soit par des paiements par 1, 4 ou 12 chèques postdatés aux dates suivantes :

Paiement annuel : 15 avril

Paiement trimestriel : 15 avril, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre

Paiement mensuel : 15 de chaque mois (du 15 avril 2015 au 15 mars 2016).

3- soit par carte de débit, en personne au LFT.

4- soit par virement bancaire sur le compte du LFT.

Hausse des frais

Les droits exigés pourraient être sujets à une augmentation lorsque le budget est révisé par le Conseil d'Administration. Les parents en seront informés.

Paiement en retard, chèque sans provision

En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 500,00\$ après le 15 mars sera appliquée. Tout chèque non honoré et non payé, par l'institution sur laquelle il a été émis, ou tout rejet de prélèvement bancaire entraînera des frais administratifs de 50,00 \$ à chaque rejet.

Les parents dont les enfants ont quitté le Lycée et qui ont un compte en souffrance dans cette institution recevront un avis leur demandant d'effectuer le paiement dans les semaines qui suivent.

La Direction demeure ouverte à tous les parents qui aimeraient discuter confidentiellement de leurs problèmes financiers, et ce, pour qu'une entente entre les personnes concernées se fasse sans pénaliser personne.

Désistement

Le parent qui désire retirer son enfant du Lycée au cours de l'année doit donner un préavis écrit d'un mois à la Direction. Si le délai de préavis n'est pas respecté, le Lycée se réserve le droit de retenir une somme correspondante au mois de non-préavis.

Extrait du règlement financier :

L'avis d'annulation doit parvenir par écrit au bureau des admissions à admissions@lft.ca.

- Les frais de dossier ne sont pas remboursables;
- L'avance de 1 000\$ sur les frais de scolarité n'est pas remboursable;
- Les frais de scolarité sont remboursables selon le calendrier ci-dessous :
 - Lorsque le départ intervient avant le 31 décembre 2015, 50% du montant de scolarité annuelle est remboursé.
 - Lorsque le départ intervient entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2016, 25% du montant de scolarité annuelle est remboursé.
 - Aucun remboursement n'est accordé après le 31 mars 2016.

Frais non remboursables

Les jours fériés et les journées de maladie ne sont pas remboursables, c'est-à-dire qu'ils sont payables même si l'enfant ne fréquente pas le Lycée ces journées-là.

Présences et absences

En cas d'absence, veuillez nous avertir en tout temps le plus rapidement possible par email avant 8h45 et chaque jour. En cas de maladie, veuillez nous indiquer la nature (par exemple : rhume, otite, varicelle...).

L'enfant doit être capable de participer à la programmation du Lycée. Si l'enfant est incapable de participer aux activités du service, soit à l'extérieur ou à l'intérieur, il en sera retiré et réadmis quand il sera en mesure de reprendre le programme prévu.

Seuls les parents dont le nom est inscrit sur le formulaire d'inscription ont le droit de venir chercher l'enfant. Une pièce d'identification pourra être exigée de la part d'un membre du personnel.

Si un ami ou un autre membre de la famille vient chercher l'enfant, le parent doit informer par écrit à l'avance le superviseur et signaler à cette personne d'apporter une pièce d'identification avec photo.

Une feuille de présence par classe est tenue à jour de façon minutieuse, permettant

à tout instant de savoir où est chaque enfant. Les heures de sortie de classe et de rentrer dans la classe ainsi que les transitions y figurent.

Si votre enfant prend l'autobus scolaire, l'éducatrice signera le registre de présences à l'arrivée et au départ de votre enfant. Il est important d'aviser la Direction pour tout changement à l'horaire d'autobus.

Arrivée et départ

Les parents sont responsables du transport de leur enfant. L'heure d'ouverture du centre de garde est de 8h00 et l'heure de fermeture, 18h00.

Par contre, si un parent est en retard pour prendre son enfant, il devra payer 12 \$ par 15 minutes. Si les heures d'exploitation du centre de garde ne sont pas respectées, la Direction se réserve le droit d'exiger le retrait de l'enfant.

Chaque enfant a un cahier de vie et les parents sont priés de le consulter et de le remettre dans le casier de l'enfant après avoir terminé. Le Lycée demande aux parents de mettre leurs parafes à chaque commentaire dans le journal.

Vacances

Si vous prenez des vacances durant l'année scolaire, il est obligatoire que vous informiez la Direction par écrit.

Nutrition

Un service de restauration interne est mis en place pour toutes les classes du Lycée y compris les classes de Toutes Petites Sections et de Petites Sections selon les attentes du Ministère de la petite enfance (menu équilibré, sain contenant les aliments des quatre groupes alimentaires). Les menus sont affichés sur le site de l'établissement.

Le Lycée s'assure que les enfants reçoivent l'alimentation nécessaire et s'engage à fournir une collation en avant-midi à 10h00. Le dîner est offert à 11 h 30.

Le menu du Restaurant scolaire est planifié selon les normes du guide alimentaire canadien et est affiché au babillard et sur le site Web du Lycée quotidiennement.

Soins de santé

Chaque enfant doit être immunisé et les parents doivent remplir les formulaires et les remettre à la Direction. Cette règle ne s'applique pas si un parent de l'enfant s'y oppose par écrit en faisant valoir des motifs religieux ou médicaux, ces derniers dûment signés par un médecin.

Les parents doivent s'assurer que leur enfant s'absente du programme lorsqu'il est atteint d'une maladie contagieuse, tout en avisant le Lycée.

Les enfants qui présentent les symptômes suivants ne doivent pas se présenter au Lycée :

- Vomissement;
- Diarrhée;
- Conjonctivite;
- Fièvre de plus de 38,5 degré Celsius;
- Plaie infectée qui coule et qui n'est pas traitée;
- Pédiculose.

Si l'enseignante ou l'éducatrice jugent qu'un enfant est trop malade et incapable de participer au programme pendant qu'il est au Lycée, le parent sera avisé par l'éducatrice sur place ou par téléphone. Le parent doit venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. En cas d'accident ou de blessures, les premiers soins seront donnés aux enfants. Dans l'éventualité où des services médicaux sont requis, l'enfant sera transporté par ambulance à l'hôpital. Les parents seront avisés le plus rapidement possible. Si le Lycée ne peut rejoindre les parents, il communiquera avec la personne d'urgence indiquée sur le formulaire d'inscription. Lors de situation d'urgence, tel qu'un incendie, le personnel du Lycée évacuera le service éducatif et amènera les enfants dans notre lieu d'urgence situé en face du LFT (Fairbank Middle School 2335 Dufferin Street). Les enfants demeureront sur les lieux jusqu'à ce que le groupe soit autorisé à retourner ou à jusqu'à ce que les parents soient avisés et viennent les chercher. Si un enfant doit prendre un médicament pendant les heures de garde, le parent ou le tuteur devra remplir et signer le formulaire d'administration de médicaments. Les médicaments à administrer doivent être dans le contenant original et indiquer le nom de l'enfant, la date, la posologie, le nom du médecin et le nom du médicament (prescription du médecin seulement). Le médicament sera gardé dans une armoire fermée à clé à l'exception des Epipens et des inhalateurs pour l'asthme. Les autorisations écrites seront datées et conservées dans le dossier de l'enfant. L'administration des médicaments est faite par le superviseur ou l'éducatrice responsable de l'enfant et documentée dans un registre que le parent pourra consulter et faire des remarques le cas échéant.

Hygiène

Les draps et couvertures des enfants utilisés au Lycée seront retournés au parent une fois par semaine pour lavage. Ils doivent être fournis par les parents de chaque élève fréquentant le centre de garde.

Les vêtements utilisés pour les jeux de déguisement seront lavés chaque mois par le personnel du Lycée.

Crème solaire

Les parents ou tuteurs doivent fournir la crème solaire. Elle sera appliquée deux ou trois fois par jour aux Toutes Petites Sections et aux Petites Sections par les éducatrices ou par l'enfant lui-même, pourvu qu'il puisse le faire en toute sécurité.

Sieste

Les Toutes Petites Sections et Petites Sections ont une période de repos d'une durée minimale d'une heure et ne dépassant pas deux heures. Les enfants sont encouragés à s'allonger sur leurs petits lits et à rester calmes. Advenant qu'un enfant ne puisse dormir, l'éducatrice lui permettra de jouer à des jeux calmes ou de regarder des livres dans son petit lit.

Résolution de conflit sans perdant

La résolution de conflit sans perdant apprend aux enfants à résoudre leurs conflits par eux-mêmes :

1. L'éducatrice interroge les enfants en conflit et résume la situation.
2. Elle définit le problème avec objectivité.
3. Elle demande aux enfants de trouver des solutions qui leur conviennent au mieux.
4. On applique la solution.

Retrait

Le retrait est une façon de dire un non définitif à un comportement inacceptable. L'enfant aux comportements inadéquats sera retiré temporairement du groupe pour une période de réflexion. Cela lui permettra de se calmer et de prendre un certain recul. L'éducatrice expliquera calmement le pourquoi et aidera l'enfant à trouver des

façons positives pour régler son problème.

Pour un enfant ayant un problème de comportement qui persiste, les membres du personnel en discuteront entre eux et aviseront le parent. Un plan d'intervention pour tenter de résoudre la difficulté comportementale pourra être envisagé de concert avec les parents.

L'enfant ayant des comportements agressifs et violents (physique ou verbal) vis-à-vis d'un enfant peut être retiré du Lycée pour une courte ou longue période de temps ou définitivement en tout temps selon la décision de la direction après avoir discuté de sa démarche avec le Conseil d'administration et informé le parent.

Dans le cas où le service à l'enfance ne peut répondre aux besoins globaux de l'enfant et où l'on note que l'enfant a besoin d'un service plus spécialisé, la Direction se réserve le droit de retirer l'enfant définitivement, et ce, pour le plus grand bien de celui-ci.

Suspension

L'enfant peut être suspendu du service à l'enfance s'il menace sa sécurité personnelle ou celle des autres.

Programmation

Une programmation des plus diversifiées est planifiée pour favoriser le développement global de chaque enfant.

Activités en atelier

L'équipe pédagogique des classes de Toutes Petites Sections et Petites Sections offre divers choix d'activités aux enfants selon la répartition des ateliers dans les différentes aires de jeux. L'enfant choisit une activité en fonction de ses intérêts et de ses goûts.

Activités spontanées

Ce sont les activités où l'imprévu est utilisé. Par exemple, on peut faire une carte pour un ami devant quitter le service à l'enfance pour une raison quelconque.

Activités dirigées

Les activités dirigées sont proposées par les équipes pédagogiques des classes de Toutes Petites Sections et Petites Sections qui font appel à l'imagination et à la créativité individuelle de l'enfant. Ces équipes démontrent de nouvelles expériences à leurs groupes et suivent l'évolution globale et individuelle des enfants. Parmi ce

genre d'activités, il y a, entre autres, les arts plastiques, le langage, les jeux éducatifs, le temps du cercle, les jeux de groupe organisés.

Activités libres

Ce sont celles où les enfants choisissent un jeu ou le matériel avec lequel ils veulent s'amuser. Lors de ces activités, l'équipe éducative voit au respect de tout un chacun. Ces périodes sont importantes pour que l'enfant puisse développer sa créativité, sa curiosité et son autonomie. Ces activités servent surtout à développer la motricité globale, la motricité fine, l'expression, le langage, le rythme et le développement socioaffectif de l'enfant.

Jeux extérieurs

Ce sont tous les jeux dans la cour extérieure.

Liste d'objets personnels à apporter pour l'enfant :

- 2 ensembles complets de vêtements. Ils sont destinés à rester en tout temps au centre de garde (gilet, pantalon, sous-vêtement et bas). Les vêtements doivent être confortables et convenir aux activités du programme et être dans un sac ziploc. Dans l'éventualité où un enfant n'ait pas de linge de rechange, le personnel du Lycée se réserve le droit de rejoindre ses parents pour qu'ils puissent lui apporter du linge le plus rapidement possible ou venir le chercher pour des raisons d'hygiène et de santé.

- un drap, une couverture, un doudou et un oreiller;
- une paire de chaussures pour l'intérieur;
- des vêtements adéquats pour les différentes saisons. Par exemple, pour l'hiver, il faut prévoir des bottes, un habit de neige, une tuque, un cache-cou (pas de foulard) et deux paires de mitaines;
- tous les articles d'un enfant doivent être identifiés avec le nom de celui-ci et placés dans un sac à son nom. Le Lycée n'est pas responsable des objets et vêtements perdus ou volés.

Les jouets de l'enfant

Les jouets doivent demeurer à la maison. Il y aura des journées spéciales au courant de l'année où l'enfant pourra apporter des jouets de la maison sur l'invitation du personnel du Lycée. Par contre, les objets transitionnels sont acceptés. Par exemple, un jouet ou une peluche qui accompagne l'enfant presque partout. Les livres et cassettes francophones sont permis : ils

peuvent être partagés à l'heure du cercle.

Les jouets du Lycée

Les jouets du centre de garde sont la propriété du Lycée. Si l'un d'entre eux se trouve pour une raison généralement quelconque dans la poche d'un enfant à la maison, ses parents doivent le rapporter au Lycée dans le premier jour ouvrable qui suit : Le Lycée apprécie beaucoup la collaboration des parents, notamment pour le développement harmonieux des enfants qui lui sont confiés.